

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

CALCULUS INTERNATIONAL

10 place du Capitaine Dreyfus
68000 Colmar

V/REF :

N/REF : 2005 D 252 / 2015-A-735

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 27/01/2015, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 20/11/2014

- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant
- Démission de commissaire aux comptes suppléant
- Démission de commissaire aux comptes titulaire

Concernant la société

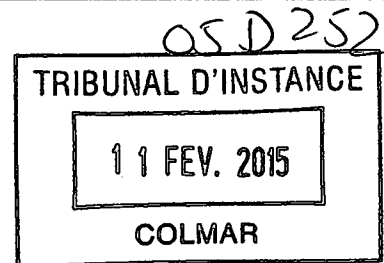
PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
31 rue des Têtes
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-735 le 11/02/2015

R.C.S. COLMAR TI 483 282 497 (2005 D 252)

Fait à COLMAR le 11/02/2015,

LE GREFFIER



PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER

Société d'exercice libérale à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 31, rue des Têtes

68000 COLMAR

483 282 497 RCS COLMAR

A735

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
20 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le 20 novembre,
A 18 heures,
Au siège social à COLMAR,

Monsieur Jean-François KELBER,
demeurant 43, rue du 1er Cuirassiers 68000 COLMAR,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la
société PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant, démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, en raison de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société CABINET RHENAN DE COMMISSAIRES AUX COMPTES AUDIRHIN S.A.R.L, en date du 14 novembre 2014, nomme :

- la société FIBA SATFC SAS, domicilié 40, Rue Jean Monnet, 68200 MULHOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro 945 851 269, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

La société FIBA SATFC SAS a fait savoir qu'elle acceptait le mandat qui vient de lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en raison de la démission du commissaire aux comptes suppléant, la société CALCULUS INTERNATIONAL ERSTEIN S.A.R.L, en date du 14 novembre 2014, nomme :

- la société FIBA SAS, domicilié 7, Avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 414 750 315, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

La société FIBA SAS a fait savoir qu'elle acceptait le mandat qui vient de lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-François KELBER
Associé unique gérant

